



SAMEDI 4 MAI 2024

DÉPART : 9H30
ILE DE LOISIRS DE JABLINES

CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE

SWIMRUN



CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE DE SWIMRUN

Ile de Loisirs de Jablines - Samedi 4 mai 2024

SOMMAIRE

1.	Mot de bienvenue de la Ligue Paris - Île - de- France du Sport U	p3
2.	Programme prévisionnel	p4
3.	Formalités règlementaires	p7
4.	Formalités d'inscription	p9
5.	Informations pratiques	p10
6.	Hébergement	p11
7.	Restauration	p11
8.	Charte de bonne conduite sportive universitaire	p12
9.	Contact et informations	p13

1- MOT DE BIENVENUE DE LA LIGUE PARIS -ÎLE -DE -FRANCE DU SPORT U

Cher-e-s sportif-ive-s, accompagnateur-trice -s,

La Ligue Paris- Île-de-France du Sport Universitaire ainsi que tous nos partenaires, sont heureux de vous accueillir, le samedi 4 mai à la base de loisirs de Jablines Annet.

L'île de loisirs de Jablines située à 40 km de Paris, dans une boucle de la Marne et un écrin de verdure intelligemment aménagé et propice à la pratique des sports de pleine nature. C'est tout naturellement que RP EVENT a décidé d'implanter un Swimrun dans ce secteur.

Tous les acteurs de l'équipe d'organisation, ont mis en œuvre leur énergie et mobilisé tous leurs moyens pour vous accueillir dans les meilleures conditions et assurer le bon déroulement sportif de cette compétition.

Nous vous remercions par avance de l'esprit sportif dont vous ferez preuve ainsi que du respect sans faille de l'ensemble des intervenants, des installations mises à disposition et de l'environnement exceptionnel pour une épreuve tel que le Swimrun.

Vous trouverez dans ce dossier toutes les informations utiles et nécessaires afin de préparer au mieux votre séjour.

La Ligue Paris - Île-De-France du Sport U vous souhaite, à toutes et à tous, la bienvenue à Versailles et une belle compétition.

Sportivement,

Julie Le Colleter et Stéphane Duval
Responsables disciplines enchaînées en IDF

CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE DE SWIMRUN

Ile de Loisirs de Jablines - Samedi 4 mai 2024

2- PROGRAMME PRÉVISIONNEL SPORTIF

DATES DE LA COMPETITION : Samedi 4 MAI 2024

LIEU DE LA COMPETITION :

Ile de Loisirs de Jablines Annet Sur Marne (77)

PROGRAMME :

- 7h30 à 9h00 - Retrait des dossards
- 9h25 - Briefing
- 9h30 - Départ Swimrun.
- 11h00 - Arrivée des premiers concurrents
- 11h30/11h45 - Remise des récompenses

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE :

Article 1 - ORGANISATION L'agence RP EVENTS organise le Swimrun de Jablines le samedi 4 mai 2024 sur la base de loisirs de Jablines-Annet. Cet événement est affilié à la Fédération Française de Triathlon. Nous vous invitons à lire le règlement qui vous apportera plus de détails sur les spécificités de l'événement. En s'inscrivant, chaque athlète reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la course et s'engage à respecter ce règlement. Chaque athlète fera preuve de respect envers les autres athlètes, les bénévoles et les organisateurs.

Article 2 - CATEGORIES 2.1 - L'épreuve, selon les distances, s'adresse aux athlètes nés avant 2006, aux licenciés FFSU présentant leur licence compétition de l'année en cours. 2.3 - La course se fait en binôme. Il y a des catégories femmes, hommes et mixtes. 2.4 - Les participants doivent être capables de nager et courir la distance prévue en milieu naturel. Les participants doivent être en bonne condition physique. 2.5 - Dans un binôme, un participant pourra être remplacé par un autre qui devra alors s'inscrire en s'acquittant des frais d'inscription. 2.6 - L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription ou d'interdire la participation d'un athlète. 2.7 - Tout concurrent participant à une épreuve en usurpant l'identité d'un tiers, ou faisant une fausse déclaration d'identité ou d'âge, se verra disqualifié et fera l'objet de poursuites.

Article 3 - RETRAIT DES DOSSARDS Les dossards seront à récupérer le jour J sur le lieu de l'événement.

• De 7h30 à 9h00 pour le format Court • 3.1 - Chaque athlète doit présenter sa licence ainsi qu'une pièce d'identité valable. Il doit émarger et retirer son sac. 3.2 - L'organisation fournit le bonnet de bain et les chasubles. 3.3 - Il est interdit de couper la chasuble. 3.4 - Une puce de chronométrage pour les binômes sera prêtée par l'organisation et devra être obligatoirement rendue à la fin de la course. Il sera réclamé 20 euros par puce perdue ou abîmée. 3.5 - Le reste de l'équipement est à la charge du concurrent. 3.6 - Un concurrent n'ayant pas sa chasuble lisible sur la course et qui franchit la ligne d'arrivée sans chasuble lisible ne sera pas classé. 3.7 - Les deux participants (le binôme) doivent être présents ensemble au moment du retrait des chasubles pour valider la présence de l'équipe. 3.8 - Chaque participant devra présenter son ravitaillement personnel lors du retrait des chasubles. Celui-ci sera numéroté du numéro de chasuble du binôme. En cas d'abandon dans la nature de son ravitaillement, le binôme sera exclu de la course.



CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE DE SWIMRUN

Ile de Loisirs de Jablines - Samedi 4 mai 2024

Article 4 - BRIEFING D'AVANT COURSE Il est obligatoire d'assister au briefing d'avant course. Il aura lieu 5 minutes avant le départ, soit 9h25 pour le départ du Court

Article 5 - LA COURSE Les athlètes participent à la course de manière libre et en connaissance des risques. Aussi, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, vol ou perte de matériel. Les parcours 2024 sont en cours de création, voici les distances prévues : Format Distance totale Distance Natation Heure de départ Court : 9h30, 11,8 km 2 km, 9,8 km 5.1 - Le chasuble doit TOUJOURS être lisible (natation ET course) 5.2 - Le parcours de la course est balisé sur l'eau et sur terre et il est obligatoire de le suivre. Les athlètes qui s'écarteront du parcours seront disqualifiés. S'ils quittent le parcours, ils sont tenus de revenir par leurs propres moyens à l'endroit même où ils l'ont quitté. Dans tous les cas d'erreur de parcours, seul le concurrent est responsable. 5.3 - Différents points de contrôle sont prévus (ravitaillements). Les participants qui ne passent pas au contrôle sont disqualifiés. 5.4 - Le port du bonnet donné par l'organisation est obligatoire. 5.5 - En cas de mauvaises conditions climatiques, l'épreuve de natation pourra être diminuée. Dans le pire des cas, la natation pourrait être annulée. 5.6 - Les sentiers, les trottoirs et les plages que les athlètes empruntent sont ouverts au public et donc à partager. Nous demandons aux athlètes de faire preuve de respect et de sympathie. 5.7 - Un athlète est tenu de porter secours dans la limite de ses possibilités et/ou de signaler un athlète en difficulté aux organisateurs même s'il doit pour cela se détourner ou perdre du temps. 5.8 - Un binôme qui abandonne doit le signaler à l'organisation en se rendant au prochain carrefour de signaleurs ou en communiquant à la voiture balai ou en appelant l'organisateur au numéro transmis dans le roadbook. 5.9 - Un athlète dont le binôme abandonne doit également abandonner. Il est interdit de continuer sans son binôme. 5.10 - Il est interdit de recevoir de l'aide matérielle ou humaine extérieure à l'organisation. 5.11 - Le concurrent doit faire preuve de sportivité et traiter les autres concurrents, les officiels, les bénévoles et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). A ce titre, toutes insultes, tous propos homophobes ou discriminatoires ainsi que tous comportements contraires à l'éthique sportive sont passibles d'une disqualification et d'une demande de saisine de la commission disciplinaire 5.12 - Après avoir été pris en charge par le service médical, un concurrent ne peut continuer sa course que si le médecin responsable l'y autorise.

Article 6 - RAVITAILLEMENTS Chaque participant devra présenter son ravitaillement personnel lors du retrait des chasubles. Celui-ci sera numéroté du numéro de chasuble du binôme. En cas d'abandon dans la nature de son ravitaillement, le binôme sera exclu de la course. Vous retrouverez sur les différents parcours des ravitaillements solides et liquides COURT Ravitaillement final Village départ/arrivée KM 5,2 .

Article 7 - LE MATERIEL Ravitaillement final Village départ/arrivée L'ensemble du matériel choisi au départ par une équipe devra être conservé jusqu'à la fin de la course. Un contrôle de matériel pourra être effectué au départ ou pendant la course : chaque binôme devra pouvoir montrer qu'il possède bien le matériel obligatoire auquel cas il pourra être disqualifié. Une équipe qui se décharge ou récupère une partie de son matériel sera disqualifiée. Matériel obligatoire - fourni par l'athlète (Il est de la responsabilité de l'athlète d'être bien préparé pour l'épreuve et d'avoir un matériel adapté à la compétition à laquelle il participe) • Un sifflet par participant • Une paire de lunettes de natation • Des chaussures adaptées • Une combinaison isotherme adaptée à des températures supérieures ou égales à 12°C si température de l'eau inférieure à 16°C. Si la température de l'eau est supérieure à 16°C, aucune combinaison n'est obligatoire. Attention : les combinaisons isothermes adaptées à des températures supérieures ou égales à 12°C seront interdites si la température de l'eau est supérieure à 24,5°C. Matériel obligatoire - fourni par les organisateurs • Une chasuble par participant • Un bonnet par participant • Une puce par binôme Matériel autorisé • Plaquettes de main (paddles) • Flotteurs d'une taille inférieure à 40x30x20cm (type pull buoy) • Lunettes de natation • Chaussures de sport • Ravitaillement personnel • Corde entre les 2 binômes (autorisée à partir de la 2ème section de natation pour toutes les épreuves) • Sac à dos Attention, pour des raisons de sécurité, la corde ne pourra être



CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE DE SWIMRUN

Ile de Loisirs de Jablines - Samedi 4 mai 2024

utilisé qu'à partir de la 2ème section de natation. Tout manquement à cette règle entraînera une disqualification des participants.

Article 8 - CHRONOMETRAGE Le chronométrage est réalisé par une entreprise spécialisée. 58 € 9.1 - La puce fournie par l'organisateur doit être portée sur la chaussure durant toute la course. 9.2 - La puce doit être rendue obligatoirement au plus tôt après la fin de la course. 9.3 - Le binôme doit passer la ligne d'arrivée ensemble. Article 9- REMISE DES PRIX La remise des prix se fera le samedi 4 mai à partir de 11h30/11h45 en fonction des arrivées de tous les concurrents. Sont récompensés : • Les 3 premières équipes de chaque catégorie (homme, femme, mixte) •

Article 10 - DOPAGE Un contrôle antidopage sur un ou plusieurs athlètes peut avoir lieu.

Article 11 - TEMPERATURE EAU Afin de garantir la sécurité des participants, voici les températures d'annulation de la partie natation en fonction de l'âge des participants : Températures d'annulation / réduction de la partie natation : Les analyses de l'eau seront affichées au point de retrait des chasubles.

Article 12 - ANNULATION En cas d'empêchement pour force majeure (conditions climatiques, arrêté préfectoral par exemple...), l'épreuve sera annulée mais les frais d'inscription restent acquis à l'organisation. En cas d'annulation de l'épreuve pour une raison autre que force majeure : les frais d'engagement seront remboursés aux concurrents, déduction faite de 35% conservés par l'organisation pour les frais de dossier. En cas de désistement d'un athlète, quel qu'en soit la cause il n'y a pas de remboursement des frais d'engagement.

Article 13 - REMPLACEMENT D'UN BINOME Au cas où dans un binôme, un participant est remplacé par un autre qui prend sa place, merci de prendre contact avec la FFSU pour effectuer le remplacement. Aucun remplacement ne sera possible après le 30/04/24.

Article 14- DROIT A L'IMAGE Tous les coureurs autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation au Swimrun de Jablines qui se déroulera le samedi 4 mai 2024.

Article 15 - DEVELOPPEMENT DURABLE L'organisation favorise la promotion d'un dispositif de covoiturage. Il est interdit d'abandonner des déchets et emballages hors des zones de propreté. Le non-respect de cette règle entraînera une disqualification du binôme.

Article 16 - L'ARBITRAGE : L'arbitrage est assuré par l'organisateur. En aucun cas, la décision de l'organisation ne peut être remise en cause. L'organisation peut décider d'une mise hors course et/ou non classé dans les cas suivants : • Si l'athlète dépasse les temps limites • Si l'athlète perd ou ne peut présenter sa chasuble • Si l'athlète jette ses déchets hors zone prévue si l'athlète se débarrasse et récupère du matériel • Si l'athlète est jugé dans un état de fatigue ou de santé insatisfaisant • Ou pour toute autre raison estimée juste par l'organisateur.

Article 17- SECURITE ET DISPOSITIF MEDICAL Le balisage du parcours sera géré par l'organisation. L'assistance médicale sera assurée par une équipe médicale. Le service médical mis en place a pour compétence de décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales. Des signaleurs bénévoles seront présents tout au long de la course et seront en contact avec l'organisation.

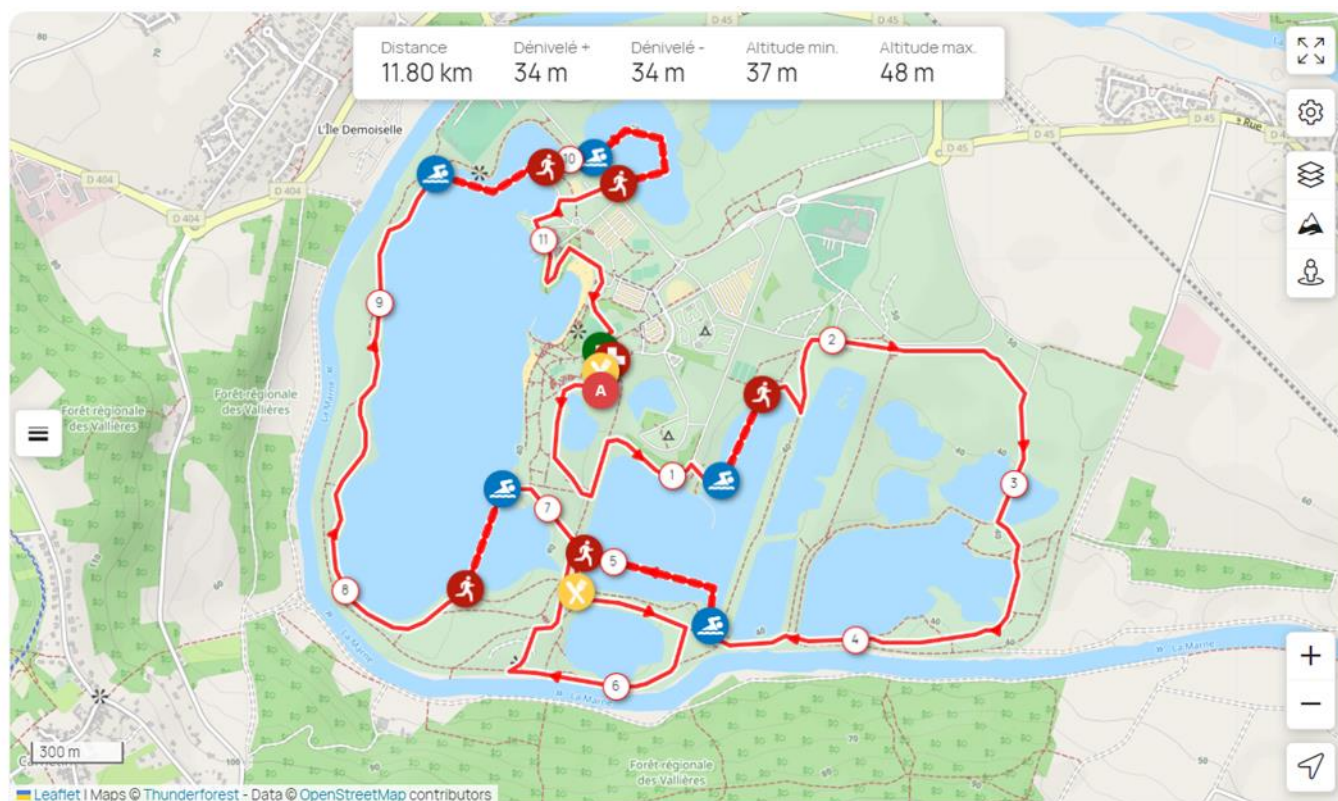
Article 18 - ENGAGEMENT CONTRACTUEL L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE DE SWIMRUN

Ile de Loisirs de Jablines - Samedi 4 mai 2024

PARCOURS :

- Dénivelé positif total : 30 m
- Distance total run : 9.8 km
- Distance total swim : 2 km
- Run le + long : 3.1 km
- Swim le + long : 0.5 km
- Ravitaillements : 2



https://www.openrunner.com/route-details/17813348?utm_medium=embed&utm_source=www.swimrunjablines.fr

3- FORMALITES REGLEMENTAIRES

Les imprimés joints sont à retourner à gstanguennec@sport-u.com au plus tard le 24 avril 2024

3.1 - FORFAIT :

Si vous ne pouvez pas participer au Championnat de France Universitaire, prévenez de votre forfait la Ligue Paris- Île- de-France, par mail à gstanguennec@sport-u.com **au plus tard le 30 avril 2024**

3.2 - LICENCE FFSU :

Rappel de la règle 3.4 du titre III du Règlement FFSU : de la qualité de licencié FF Sport U du règlement intérieur : « *L'étudiant ne pourra participer aux épreuves organisées par la FF Sport U, qu'après présentation à l'organisateur ou à son représentant (délégué, arbitre), de sa licence valide (ou à titre exceptionnel d'une attestation délivrée par la Ligue) accompagnée de la carte étudiant* ».

La présentation des pièces ci-dessus signifie que l'AS est en possession du certificat de non contre-indication à la pratique du sport en compétition.

3.3 - DROIT A L'IMAGE :

Le candidat participant, du seul fait de son inscription, consent aux organisateurs l'utilisation de son nom, prénom, adresse, image, témoignages, résultats obtenus et ce par tous les moyens de communication.

Le candidat participant consent également à ce que son nom puisse être utilisé en association avec sa propre image, et à ce que sa voix, son nom et son image puissent être enregistrés, amplifiés et reproduits sur des films ou tout autre support.

Le candidat participant accorde l'autorisation d'utiliser et notamment d'éditer tout ou une partie des documents, dans la mesure où la Ligue Paris - Île- de- France et/ou ses partenaires le jugent nécessaire et cela sans limitation de durée. Le candidat participant renonce à toute revendication liée à l'exploitation des documents, et en particulier de nature financière.

3.4 - REGLEMENT disciplines enchaînées :

Le règlement national est consultable en ligne sur le site de la FF Sport U, via le lien suivant :

https://sport-u.com/wp-content/uploads/sites/15/2023/10/2023-08-07_DP-Triathlon_Disciplines-Enchainees_A.pdf

3.4 - TENUE ET MATERIEL :

Ils doivent être conformes aux règlements de la F.F.TRI. et à celui de de l'organisateur de la course.

4- FORMALITES D'INSCRIPTION

ENGAGEMENT SWIMRUN SAMEDI 4 MAI 2024

Enregistrer **EN LIGNE** (Filtrer sur Académie CENTRALE) **votre inscription**
Jusqu'au mercredi 24 avril 2024 soir (23h59)

Filtrer sur l'académie : Toutes ▼ Filtrer sur le sport : Swimrun ▼ Filtrer sur le type championnat : Tous ▼
Trier sur Date MAJ ▼ puis sur Type champ. ▼

ACADEMIE	SPORT	TYPE CHAMP.	LIBELLE	DEBUT COMPETITION	DEBUT INSCRIPTION	FIN INSCRIPTION	LIEU	MAJ	
G - CENTRALE	Swimrun	Nationale	Championnat de France Universitaire de Swimrun(884)	04/05/2024	08/04/2024	24/04/2024	Ile de Loisirs de Jablines	08/04/2024 15:27	Inscrits ✎ ✖

5- INFORMATIONS PRATIQUES

5.1- MATERIEL

Chaque concurrent doit venir avec son propre matériel.

5.2- LOCALISATION DU SITE DE COMPETITION

- **Adresse Site Principal :** Ile de loisirs de Jablines Annet 77540 JABLINES
- **L'accueil des concurrents se fera au niveau de la zone de départ et d'arrivée de la course.**

5.3 - ACCES AU SITE DE COMPETITION

- **Par la route**
 - A4 puis A104 sortie Meaux-Jablines
 - A1/A3, sortie Soissons puis A104 direction Marne la Vallée, sortie Claye Souilly.
 - RN3, sortie Jablines.

5.4 - ACCES DEPUIS LA GARE RER LA PLUS PROCHE

La ligne A du RER en provenance de Paris vous mènera à la Gare de Chessy / Marne la Vallée puis bus 24 arrêt Ile de Loisirs.

Horaires : <https://me-deplacer.iledefrance-mobilites.fr>

5.5 - STATIONNEMENT

- Pour les voitures, minibus : le stationnement est réglementé sur l'Ile des loisirs.

5.6 - VESTIAIRE




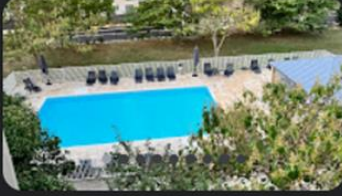
- Pas de vestiaire de disponible sur le site de course.
- Blocs sanitaires sur le site de course.

CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE DE SWIMRUN

Ile de Loisirs de Jablines - Samedi 4 mai 2024

6- HEBERGEMENT

Les hébergements situés à proximité du lieu de l'évènement sont répertoriés ci-dessous. Cette liste n'est pas exhaustive. La réservation est à effectuer par les concurrents eux-mêmes.

	Hôtel & Résidence Esbly Marne La Vallée 2,8 ★★★★★ (315) Hôtel simple, chambres modernes et cosy P Parking gratuit · Wi-Fi gratuit · Site Web
	Hôtel Première Classe Saint Thibault À partir de 51 € 2,8 ★★★★★ (1,3 k) Hôtel low cost simple avec Wi-Fi gratuit Wi-Fi gratuit · Site Web
	Hôtel ibis budget Marne la Vallée À partir de 78 € 3,7 ★★★★★ (1,2 k) · Hôtel de tourisme 2 étoiles Hôtel-budget simple avec Wi-Fi gratuit P Parking gratuit · Wi-Fi gratuit · Site Web
	Résidence Du Parc Val d'Europe À partir de 87 € 3,3 ★★★★★ (2,4 k) · Résidence de tourisme 3 étoiles Hôtel convivial, salle à manger, piscine Piscine · P Parking gratuit · Site Web

Dormir sur Site : <https://jablines-annet.iledeloisirs.fr/sejours-chambres-ile-de-loisirs-de-jablines-annet.html>
Camping 3 étoiles ou la maison du Grand Lac.

7- RESTAURATION

Durant toute la tenue de la course, une buvette sera ouverte par le club, le site de course est au cœur du centre de Versailles, des restaurants sont à 200m du site de course.

9- CHARTE DE BONNE CONDUITE SPORTIVE UNIVERSITAIRE

Tout étudiant, sollicitant la participation à un Championnat de France Universitaire est conscient que l'activité sportive ne peut se comprendre et se développer que dans le cadre d'un comportement sain et adapté à l'environnement et aux différent(e)s participant(e)s et **s'engage pour toute la durée du championnat rappelé ci-dessus à :**

- 1- Avoir un comportement sportif, respectueux de l'éthique sportive tant à l'égard des organisateurs et des partenaires de l'évènement que des arbitres, de ses adversaires, de leurs dirigeants ou de toute autre personne en présence.
- 2- Donner une bonne image de son association sportive et de son université, défendre les intérêts de son association sportive et non des siens.
- 3- Bannir toute agression verbale ou physique (sur quelque personne ou groupe de personnes que ce soit), et toute provocation, toute incitation à la violence, sous quelque forme que ce soit.
- 4- Bannir la violence, les comportements discriminatoires (sexistes, racistes ou homophobes), les tricheries ou toute atteinte aux biens d'autrui et de la collectivité (vol, effraction, vandalisme) sous peine de poursuites judiciaires éventuelles.
- 5- Être maître de soi dans n'importe quelles circonstances (avant, pendant et après l'épreuve) et donc ne pas abuser de substances alcoolisées ou de toutes autres formes de produits euphorisants.
- 6- Être modeste dans la victoire et sans rancœur dans la défaite et être capable de fêter sa victoire ou celle des autres dans la joie, en respectant les personnes et les biens.
- 7- S'informer et être conscient(e) du règlement anti-dopage (posséder une prescription à usage thérapeutique si nécessaire pour un médicament qui lui serait indispensable) et se tenir éloigné(e) d'éventuelles « fumées de cannabis ».
- 8- Respecter le règlement intérieur des lieux dans lequel il se trouve (gymnase, hébergement, ...).
- 9- Régler intégralement les prestations souscrites et participer aux manifestations (rencontres, mais aussi repas et remises de prix ou soirées) organisées lors de ce championnat.

Il a été parfaitement informé que tout manquement à ces règles pourra être sanctionné par la Fédération Française du Sport Universitaire et accepte le principe.

Il est conscient du fait que tout incident relevant de sa responsabilité sera notifié aux Représentant(e)s des établissements de l'enseignement supérieur présents sur place, à la Direction de son établissement et à la Présidence de son AS, par les organisateurs et/ou les responsables étudiants. Cela pourra donner lieu à des sanctions disciplinaires conformément au règlement intérieur de son établissement d'origine.

La participation d'un étudiant à un Championnat de France Universitaire est conditionnée à l'acceptation préalable de la présente charte dans son intégralité.

Le candidat participant, du seul fait de son inscription à la compétition, atteste l'acceptation des termes de cet engagement de bonne conduite.

10- CONTACT ET INFORMATIONS

Informations compétition :

Site Internet : <https://sport-u.com/sports-ind/TRIATHLON/>

Site du club organisateur : <https://www.swimrunjablines.fr/>

Contact Organisateur :



LIGUE PARIS - ÎLE -DE-FRANCE DU SPORT UNIVERSITAIRE

Adresse : LIFSU PARIS - 1 avenue Marx Dormoy - 94110 ARCUEIL

Tél. : 01.43.13.13.61.

Email : gstanguennec@sport-u.com et/ou sduval@sport-u.com

Site internet : <https://sport-u-iledefrance.com>

Sur place :

Mr DUVAL Stéphane / Mme LE COLLETER Julie

Tél : 06.63.02.28.32. / 06.67.76.77.80.